|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ADN/57/Add.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale10 juin 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

**Comité d’administration de l’Accord européen relatif au transport
international des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)**

**Vingt-sixième session**

Genève, 27 août 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session[[1]](#footnote-2)\*

 Additif

 Annotations à l’ordre du jour

1. Adoption de l’ordre du jour

Le Comité d’administration voudra bien examiner et adopter l’ordre du jour de sa vingt-sixième session, établi par le secrétariat et publié sous les cotes ECE/ADN/57 et ECE/ADN/57/Add.1.

2. État de l’Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN)

Le Comité d’administration sera informé de l’état de l’ADN et du nombre de Parties contractantes.

3. Questions relatives à la mise en œuvre de l’ADN

 a) Sociétés de classification

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner des questions relatives à l’agrément des sociétés de classification.

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/ADN/2021/1 (Allemagne) | Communications devant être faites au Comité d’administration par les Parties contractantes |

 b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2021/20 et document informel INF.3 de la trente‑huitième session du Comité de sécurité de l’ADN (Pays-Bas) | Autorisation spéciale relative au No ONU 1288 (HUILE DE SCHISTE) |

Toute proposition concernant une autorisation spéciale ou une dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour annoté sera transmise au Comité d’administration dans un document informel.

 c) Notifications diverses

|  |  |
| --- | --- |
| Document informel INF.1 (Pays-Bas) | Examination statistics |

Il est rappelé aux pays qui ne l’ont pas encore fait de communiquer au secrétariat leurs spécimens d’attestations d’expert et leurs statistiques relatives aux examens sur l’ADN.

 d) Autres questions

Le Comité d’administration pourra examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l’ADN.

4. Travaux du Comité de sécurité

Le Comité d’administration devrait en principe examiner les travaux menés par le Comité de sécurité à sa trente-huitième session (23-27 août 2021), sur la base de son projet de rapport.

5. Programme de travail et calendrier des réunions

La vingt-septième session du Comité d’administration de l’ADN se tiendra en principe le 28 janvier 2022.

6. Questions diverses

Le Comité d’administration pourra examiner toute autre question se rapportant à ses travaux et à son mandat.

7. Adoption du rapport

Le Comité d’administration souhaitera sans doute adopter le rapport de sa vingt-sixième session sur la base d’un projet établi par le secrétariat, qui sera adressé par courrier électronique aux participants pour approbation après la réunion.

1. \* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/57/Add.1. [↑](#footnote-ref-2)